



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Pakistan

Question écrite n° 37999

Texte de la question

M Job Durupt appelle l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur la situation des prisonniers d'opinion au Pakistan jugés par les tribunaux militaires entre juillet 1977 et décembre 1985, sous la loi martiale, et qui n'ont pas été rejugés par des tribunaux civils. M le Premier ministre pakistanais, M Mohammad Khan Junejo, a donné des assurances en ce sens au Parlement européen en 1987. Depuis, aucun progrès n'a été réalisé et il lui demande quelle mesure ou attitude peut prendre le Gouvernement français afin de voir les tribunaux civils saisis car les règles internationales relatives aux droits de la défense n'ont pu s'exercer lors des jugements par des tribunaux militaires.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est informé de la situation de détenus pakistanais jugés sous l'empire de la loi martiale par des tribunaux militaires, et qui n'ont pas été depuis rejugés par des tribunaux civils. Différents rapports d'organisations de défense des droits de l'homme, en particulier ceux d'Amnesty International, ont appelé l'attention de l'opinion publique sur le sort de ces prisonniers. Le Gouvernement français suit, en liaison avec les Douanes, avec attention, l'évolution de la situation des droits de l'homme et des libertés publiques au Pakistan. Il a observé que la tendance de ces dernières années, marquée notamment par la levée le 30 décembre 1985 de la loi martiale en vigueur depuis 1977, est dans l'ensemble encourageante. Il considère que de nouveaux progrès dans cette voie sont souhaitables. Il n'a pas manqué de le faire savoir aux autorités pakistanaises, de la manière qui lui paraissait la plus appropriée, en particulier pour ce qui concerne les situations judiciaires évoquées par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Durupt Job](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37999

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1079

Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1627